

Monsieur Marc Valensi
Directeur de l'UO ligne 3/3bis
21/23, boulevard Bourdon
75004 PARIS

Objet : Prévavis de grève

Paris, le 12 Décembre 2008

Monsieur le Directeur,

Conformément au constat de désaccord du 11 décembre 2008 et à l'article L2512-2 du code du travail, les syndicats SUD RATP et CGT Métro-RER déposent un prévavis de grève pour les agents B2 et B3 de la ligne 3/3bis ou travaillant sur la ligne 3/3bis.

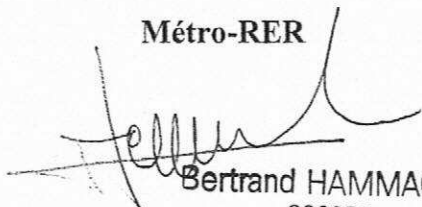
**A partir du mercredi 31 décembre 2008 à 4h45
au Jeudi 1 Janvier 2009 10h00**

**Pour le motif suivant :
Dégradation des conditions de travail des agents.**

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

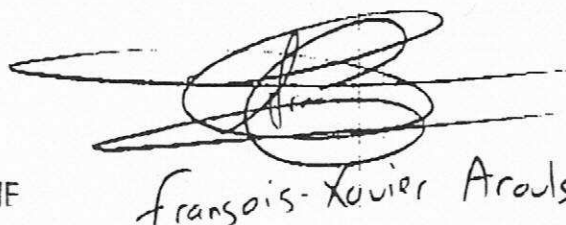
La CGT

Métro-RER



Bertrand HAMMACHE
206650

SUD RATP



François-Xavier Arouls